

Contrat Territorial pour la Maurienne 2021-2027

dédié au Grand Chantier Lyon Turin

Préambule

La section transfrontalière de la liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin a vu démarrer les travaux définitifs en 2019 avec la réalisation de la tranchée couverte de Saint-Julien-Montdenis (tête de tunnel côté français). Début juillet 2021, les 3 lots majeurs pour la réalisation de l'ouvrage côté français ont été attribués. A partir de 2022, le chantier entrera dans sa phase de travaux la plus intense. La période 2022-2027 correspondra au pic d'activité.

Le territoire de la Maurienne est directement concerné par le chantier d'abord, et, à terme, par une connexion via la gare de Saint-Jean-de-Maurienne à un réseau européen majeur qui nécessitera également de repenser les fonctions de la ligne historique.

Pour insérer le chantier de construction du Lyon-Turin dans le territoire, et pour, en parallèle, que le territoire puisse saisir les opportunités permises par un chantier de très grande ampleur puis par la mise en service d'une ligne ferroviaire européenne, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Savoie ont décidé de promouvoir une démarche « Grand Chantier » en Maurienne en lien avec TELT, et ainsi de participer à la construction et à la mise en œuvre d'un projet de territoire porté par les élus locaux.

La Maurienne (et ses 45 000 habitants) présente des vulnérabilités liées à des restructurations économiques importantes et répétées ainsi qu'une perte d'attractivité des villes et bourgs centres. Mais c'est un territoire qui résiste et affiche ses ambitions en s'appuyant sur ses richesses : potentiels économiques (tourisme de montagne diversifié, pôles d'innovation et de recherche, tradition industrielle, agriculture de qualité), richesses patrimoniales, richesses humaines, richesses également liées à sa situation géographique et à ses infrastructures transalpines historiques ou plus récentes (rail, route, énergie).

Début 2020, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Maurienne était approuvé. Cet outil constitue également un projet de territoire visant à tracer les grandes lignes de l'avenir du Pays de Maurienne. Il détermine les grands équilibres des fonctions urbaines, de mixité sociale et de respect de l'environnement en constituant ainsi le cadre de référence pour l'ensemble des politiques publiques qui sont menées dans son périmètre (urbanisme, habitat, transports et déplacements, tourisme, agriculture, industrie, services, artisanat, implantation commerciale, environnement et organisation de l'espace...). Le Contrat territorial de la Maurienne doit donc s'appuyer sur cette stratégie de territoire construite en parallèle de la mise en œuvre du contrat de territoire Maurienne 2015-2020, dédié au Grand Chantier Lyon-Turin.

Par ailleurs, pour la prochaine période de programmation des financements publics, un CRTE (Contrat de relance et de transition écologique) sera également élaboré et permettra d'accompagner la mise en œuvre du SCOT sur d'autres volets complémentaires (en termes de géographie, comme de thématiques prioritaires).

Entre l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, le Syndicat du Pays de Maurienne, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1- Objectif du contrat

Ce contrat territorial pour la Maurienne 2021-2027, sous forme d'une convention territoriale, est inscrit dans le Contrat de Plan entre l'Etat et la Région, et est élargi au Département de la Savoie, ainsi qu'aux communes et communautés de communes représentées par le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM).

Les grandes orientations ont été établies sur la base d'un bilan du contrat de territoire Maurienne pour la période 2015-2020, ainsi que des séminaires de réflexion avec les élus de la vallée et des acteurs du territoire.

Durant la période 2021-2027, le chantier entrera dans une phase intense avec le creusement du tunnel de base du Lyon-Turin. Après la période précédente de mise en œuvre de la Démarche Grand Chantier (DGC) en lien étroit avec les collectivités et les élus du territoire, ce contrat territorial devra dorénavant aussi faire connaître aux citoyens la DGC et ses apports au territoire.

ARTICLE 2 – Contenu

Le présent contrat pour la période 2021-2027 s'inscrit dans la continuité du Contrat de territoire Maurienne (CTM) 2015-2020, avec 2 volets : accompagnement du chantier et accompagnement du territoire.

1 Volet 1 : Actions d'accompagnement du chantier

L'accueil du chantier est déterminé par l'avancement du percement du tunnel du Lyon-Turin et des phases de terrassement et génie civil. Les outils d'accompagnement du chantier ayant tous été activés pendant le CTM 2015-2020, le contrat 2021-2027 correspondra à une phase de maturation, d'éventuels rééquilibrages, et surtout de déploiement proportionnel à la montée en puissance des chantiers. L'investissement sur cet axe sera donc revu à la hausse par rapport au bilan du CTM 2015-2020.

1.1 Mon Emploi Lyon-Turin (MELT) : appui au recrutement et à la formation sur les chantiers du Lyon-Turin

Les prévisions d'emplois directs générés par les chantiers en Maurienne s'établissent autour de 2 500 à 3 000 salariés au plus fort de l'activité. Le secteur d'activité, essentiellement des travaux souterrains, et l'envergure du Grand Chantier impactent fortement le marché de l'emploi. Les recrutements dans le secteur du bâtiment et des travaux publics sont structurellement en situation de tension quels que soient les niveaux de qualification et les métiers concernés. Cette tension est renforcée par une situation exceptionnelle du chantier en termes de volume de main d'œuvre et de spécificité de l'activité en souterrain. Conjoncturellement, cette tension est encore accrue par la concurrence d'autres grands chantiers souterrains en cours de réalisation. Enfin, il existe un risque de « siphonage » des personnels des entreprises locales pouvant se voir offrir de meilleures conditions de travail par les grands groupes attributaires des principaux marchés de travaux. Cette situation peut impacter des secteurs d'activités voisins du chantier (hôtellerie-restauration, personnel des remontées mécaniques, ...) voire l'industrie.

Après étude, les marchés locaux et régionaux de l'emploi n'apparaissent pas en capacité d'absorber la totalité de ces besoins et risqueraient d'en subir les contrecoups. Une intervention spécifique est donc nécessaire pour appuyer la politique de recrutement des groupements, sous-traitants et agences d'intérim concernés.

Dans le cadre de ce contrat, les objectifs sont :

- Réussir l'ancrage territorial des chantiers par un recrutement régional prioritaire.
- Favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.
- Limiter les risques négatifs, tels que le risque de siphonage des salariés des entreprises locales.
- Favoriser l'accès à la formation des futurs salariés du chantier.

La plateforme MELT (Mon Emploi Lyon-Turin), créée en 2018, est portée par Pôle Emploi et la Mission locale jeunes du Pays de Maurienne (poste de facilitatrice clauses sociales). Elle met en relation les recruteurs et futurs salariés du chantier en intervenant sur toute la chaîne du recrutement avec notamment :

- L'accompagnement des entreprises dans leurs recrutements, de la définition du poste à l'intégration et au suivi des nouveaux salariés,
- L'orientation et l'appui aux candidats dans leurs recherches d'emploi et de formation en lien avec le chantier,
- La promotion des métiers du chantier à travers des campagnes d'information dans des salons et forums et en ligne sur des pages dédiées Pôle Emploi et Région,
- L'anticipation des besoins des entreprises, dont les agences d'intérim, notamment sur les métiers en tension, afin de former et de proposer des profils adéquats,
- La mobilisation et la coordination de l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion autour du chantier.

La plateforme MELT dispose aujourd'hui de deux personnes à temps plein : une sur le recrutement générique, la promotion des métiers et le vivier de candidats ; l'autre sur les clauses sociales. Elle s'appuie également sur le réseau des établissements du service public de l'emploi. Son activité se retrouve sur une page internet dédiée. Les besoins dans le cadre du présent contrat nécessiteront d'être adaptés en fonction de l'activité.

1.2 Appui Lyon-Turin Entreprise (ALTE)

Les principaux chantiers du Lyon-Turin seront nécessairement réalisés par de grands groupes. Pour autant, de nombreuses entreprises locales et régionales peuvent avoir accès aux retombées économiques du chantier, en sous-traitance des groupements attributaires. Piloté par l'agence économique Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises à la demande du Comité des financeurs, Appui Lyon-Turin Entreprises (ALTE) facilite l'accès des entreprises locales et régionales à de nombreux marchés.

Cet accompagnement s'est structuré autour de l'outil « Appui Lyon-Turin Entreprises ». Sa vocation est de mettre en relation les PME régionales avec les groupements d'entreprises attributaires des marchés de travaux lancés par le promoteur de la section transfrontalière, la société binationale TELT (ainsi que ceux lancés par SNCF Réseau) ou de faciliter l'accès aux marchés connexes d'accompagnement du chantier (ex : hébergement des salariés). ALTE a pour objectif de mobiliser les potentiels et savoir-faire de la région au service du Grand Chantier et de maximiser les retombées économiques du chantier pour les entreprises locales.

• *L'information aux entreprises*

ALTE s'adresse aussi bien aux PME qu'aux TPE. Actualisé en permanence, le dispositif permet de connaître le contenu des différentes phases actives du chantier et les possibilités de réponses aux appels d'offre et aux nouveaux marchés.

Les principaux canaux d'information sont :

- Le site d'Appui Lyon-Turin Entreprises : <http://lyon-turin.auvergnerrhonealpes-entreprises.fr>
- La newsletter Appui Lyon-Turin entreprises

• *L'accompagnement des entreprises*

ALTE identifie avec les entreprises régionales et locales quels sont ses besoins de montée en compétence pour se positionner sur les marchés du Lyon-Turin y compris sur les marchés de moins grande ampleur accessibles en direct ou par des groupements d'entreprises du territoire. L'accompagnement peut porter sur tous les champs du développement économique : RH, stratégie, innovation, communication, financiarisation, export, ... Elle travaille pour ce faire en partenariat avec de nombreux autres acteurs du développement économique (chambres consulaires, cluster, service public de l'emploi, fédérations professionnelles, ...).

• *Le travail en grappes*

ALTE met en relation les donneurs d'ordre et les entreprises tout en identifiant leurs besoins respectifs afin de développer leurs relations commerciales. L'entreprise bénéficie ainsi d'une mise en réseau efficace. ALTE propose aux entreprises de rejoindre une communauté intéressée par le chantier et renforcer les possibilités collectives d'accès aux marchés, par la constitution de groupements.

Elle permet la mise en relation avec les réseaux des donneurs d'ordre Lyon-Turin à travers des rencontres professionnelles, speed dating, webinaires, ...

- *L'animation des opérateurs économiques intéressés au Lyon-Turin*

ALTE permet au réseau des opérateurs économiques qui appuient les entreprises de se retrouver autour de ce sujet spécifique qu'est le Grand chantier. Elle anime autour des décideurs locaux un Conseil partenarial Emploi Formation Economie sur le Grand Chantier où chacun peut exprimer les remontées terrains, les besoins, les succès et les failles.

Elle s'appuie sur l'expertise d'une chef de projet dédiée au Lyon-Turin en Maurienne et d'un(e) animateur(-trice) économique pour animer les relations via la plateforme digitale.

1.3 Accueil des salariés

La charte signée avec TELT dans le cadre de la démarche Grand Chantier « *pour un chantier exemplaire, bien ancré dans son territoire d'accueil* » prévoit une offre de services du territoire destinée à faciliter la vie locale des salariés. Dans le cadre de la démarche « *Maurienne, territoire d'industrie* », d'autres employeurs de la vallée ont mis en avant leurs difficultés de recrutement.

C'est pourquoi il a été décidé de mettre en place en 2019 un dispositif facilitant l'accueil des salariés en Maurienne qu'il s'agisse d'emploi du conjoint(e), d'hébergement, de scolarité des enfants, de transport, de loisirs, etc. en lien avec ceux mis en place pour les chantiers du Lyon-Turin. Il en va de l'attractivité du territoire.

La mission démarrée en 2020 et animée par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises en Maurienne vise à :

- Faciliter l'accueil des salariés sur le territoire :
 - Accueillir les recrues potentielles et leur proposer des solutions aux différentes problématiques qu'ils rencontrent à leur arrivée en Maurienne : hébergement, emploi du conjoint(e), accueil de la famille, cadre de vie, mobilité, activités culturelles et sportives, ...
 - Orienter vers les opérateurs qualifiés du territoire (collectivités, service public de l'emploi, Maison de l'Habitat, Mon Emploi Lyon-Turin, ...) et les dispositifs existants, notamment ceux de la démarche Grand Chantier ;
- Renforcer l'attractivité du territoire :
 - Mobiliser les opérateurs qualifiés et les acteurs publics et socio-économiques du territoire pour proposer des solutions lorsqu'elles n'existent pas, et des adaptations quand elles sont nécessaires ;
 - Mener des actions afin de valoriser le territoire en lien avec les acteurs précités, en favorisant une approche globale pour activer l'ensemble des leviers d'action (infrastructures, mobilité, cadre de vie, loisirs, scolarité, habitat, ...)
 - Proposer des actions innovantes et régulières de recrutement en travaillant sur la marque employeur, la marque territoire, etc. ;
 - Accompagner les entreprises dans leurs projets de développement stratégique afin de mieux les accompagner sur leur problématique recrutement.

1.4 *Mon Logement Lyon Turin* : Hébergement pour les besoins du chantier : renouveler le parc et penser « l'après-chantier »

De nombreux logements sont vacants et en voie de dégradation, du fait des mutations récentes du territoire. Leur rénovation constitue une opportunité pour loger les salariés à court terme, qui contribuera in fine une amélioration globale de la qualité de l'habitat et du cadre de vie disponible pour la population de la vallée. L'enjeu est de convaincre les multiples propriétaires publics ou privés de (re)mettre en location des logements adaptés aux besoins (durées, loyers, meublés) des salariés. Pour ce faire, un panel d'actions est prévu dans la continuité du Contrat de territoire Maurienne 2015-2020 permettant d'informer et communiquer, de financer les travaux et de sécuriser les mises en location.

- *La boîte à outils pour le parc immobilier*

La Maison de l'habitat à Saint-Jean-de-Maurienne est le lieu central d'information des propriétaires privés. Elle permet d'orienter tant sur la sécurisation de la mise en location que sur un appui technique, visant à préciser les travaux et à monter les dossiers de subvention.

Le Fichier Interactif Logement est le site Internet destiné à recueillir l'ensemble des offres de logements disponibles pour les salariés.

Un plan de communication décline l'ensemble des actions à conduire pour convaincre les propriétaires de logements vacants, de les valoriser et informer les salariés des solutions de logement à leur disposition.

Ces outils sont à poursuivre, à améliorer et à faire vivre.

- *Des aides à la rénovation du Parc privé*

Un dispositif d'aide attractif est proposé pour participer au financement des travaux de rénovation. Dans la continuité du CTM 2015-2020, il repose sur la mise en œuvre du PIG (programme d'intérêt général soutenu par l'ANAH – agence nationale de l'habitat), qui nécessite une animation et un suivi important, ainsi que le partenariat avec Action Logement. Une évolution des aides vers plus de découplage, vis-à-vis du dispositif actuel, permettrait d'adapter les engagements attendus des propriétaires au contexte particulier des salariés du Lyon-Turin et de faciliter leur adhésion.

- *Des aides à la rénovation du parc public*

L'OPAC de la Savoie dispose en Maurienne d'un parc conséquent mais aussi vieillissant. Certains bâtiments de l'OPAC font l'objet de travaux de réhabilitation lourde. Ils permettent d'augmenter l'efficacité énergétique des logements qui resteront utilisés sur le long terme. Dans ces bâtiments certains logements encore vacant « en diffus » peuvent bénéficier à quelques salariés du Lyon-Turin.

Par ailleurs, l'OPAC de la Savoie prévoit de mobiliser des bâtiments de son parc aujourd'hui fermés, uniquement pour loger les salariés du Lyon-Turin. Les travaux nécessaires à cette remise en service, seront plus légers et associés à un engagement sur l'avenir du bâti en fin de chantier, en adéquation avec les besoins du territoire.

Cette activité importante au sein de l'OPAC nécessite un pilotage d'ensemble par un chargé de projet dédié. Il s'impliquera également dans la conception d'un service spécifique de location adapté aux besoins des salariés.

Les autres bailleurs sociaux du territoire peuvent aussi, dans une moindre mesure du fait de leur présence moins marquée, s'impliquer dans un partenariat au titre du Grand Chantier.

- *Faciliter la mise en location*

Il s'agit d'encourager les propriétaires à louer des biens correspondant aux besoins, ce qui suppose d'envisager, pour une bonne part des logements, qu'ils puissent être meublés, proposés à des colocations et pour des durées parfois assez courtes. Il convient également de sécuriser les bailleurs vis-à-vis des risques inhérents à une location (impayés, dégradations, cautions, etc.). Pour ce faire, les dispositifs proposés par Action Logement (garanties vis-à-vis des risques précités) seront mis en avant.

Une collaboration avec des organismes tiers (agences, professionnels de la location, associations habilitées par exemple) pourra également être développée par exemple pour meubler, prendre en gestion des logements, offrir le niveau de service attendu. Elle sera à minima déployée pour les logements de l'OPAC et pourrait être élargie si possible au parc privé.

- *Permettre l'émergence de propositions d'hébergement de court terme*

Au-delà de l'offre de logements, pour des salariés s'installant sur des durées moyennes à longues, le chantier provoquera également des flux importants de personnes cherchant un hébergement pour des durées courtes. L'offre correspondante doit émerger spontanément des acteurs professionnels déjà établis sur ce créneau (hôtellerie, hôtellerie de plein air, foyer-logement, ...). Selon que leur offre est spécialement orientée, sécurisée ou adaptée aux besoins du chantier, un appui financier pour équilibrer le projet d'investissement associé pourrait être étudié et mis en place.

1.5 Articulation Chantier – Territoire

L'intégration du chantier dans son environnement est exigeante. L'opérateur TELT agit pour optimiser les infrastructures dans son périmètre d'intervention. Les aménagements induits conduisent parfois d'autres acteurs à modifier leurs infrastructures ou à saisir l'opportunité du chantier pour réaliser un aménagement.

Le contrat territorial pour la Maurienne dédié au Grand Chantier doit permettre de saisir les opportunités et les effets de levier du chantier du Lyon-Turin pour que les modifications apportées sur le territoire soient optimales dès lors qu'aucun autre acteur n'est compétent. Cela nécessite une coordination entre l'opérateur ferroviaire et le porteur de l'infrastructure modifiée (voirie, réseau, ...).

Cette thématique intègre notamment des projets qui apportent une réponse pour l'intérêt général, de la prise en compte du cadre de vie et de l'optimisation de l'espace, à l'articulation entre la gestion d'un chantier réalisé pour et avec son territoire et le développement du territoire lui-même. Ainsi, des projets co-construits avec les

différents acteurs du territoire et qui visent à des aménagements complètement fonctionnels, pourraient bénéficier du « coup de pouce » nécessaire à leur optimisation notamment lorsqu'ils sont en limite de portage.

Cette thématique inclut des éventuels travaux de protection contre les risques naturels hydrauliques complexes et indirectement liés à la protection du chantier dans l'attente du PAPI (programme d'actions de prévention des inondations, telle que l'opération sur le cours d'eau du St Antoine à Modane).

Par ailleurs, les questions d'environnement sont abordées au titre de la conception même des ouvrages mais également au titre de la conduite des chantiers de réalisation, en vue de limiter leur impact environnemental. Dans le cadre de ce contrat, il pourra être proposé une ressource d'expertise et de conseil auprès des collectivités locales pour permettre des actions émanant des acteurs locaux du territoire, situés hors de la compétence juridique d'intervention du maître d'ouvrage (ex : étude sur le suivi hydrogéologique des sources).

2 Volet 2 : Actions d'accompagnement du territoire

Le Chantier du Lyon Turin doit être une opportunité pour le territoire. Il va impliquer des changements majeurs dans la vallée qu'il est nécessaire d'accompagner. Pour la période 2021-2027, 4 axes d'accompagnement non priorisés sont identifiés : innovation, attractivité, diversification et cadre de vie.

Ces axes regroupent différentes thématiques dont quatre d'entre-elles sont les projets phares identifiés dans le bilan du Contrat de territoire Maurienne 2015-2020 : le centre des tunnels, la revitalisation des centres-bourgs, le PEM de Modane et l'itinéraire Cyclo V67 « Lyon-Turin à vélo ». Les opérations de suppression de friches industrielles, d'organisation de la mobilité de demain et de transition écologique s'ajoutent ou se renforcent dans le cadre de ce nouveau contrat territorial. Elles feront l'objet d'une attention particulière.

2.1 Innovation : La Maurienne terre d'innovation et d'expérimentation

- *Le centre des tunnels « Germain Sommeiller »*

S'inscrivant pleinement dans l'objectif de soutien à l'innovation, une étude de faisabilité pour la création d'un centre de compétences sur les tunnels à Modane a été menée, suivie d'une phase de préfiguration qui s'est terminée en 2021. Ce centre aura pour vocation principale d'assurer, dans des conditions réelles, des formations qualifiées pour la construction en milieu souterrain et l'intervention de services de secours en milieu confiné. Il visera aussi à constituer un lieu d'échange dédié aux professionnels des espaces souterrains, notamment les gestionnaires, présents en nombre en Maurienne.

Le SDIS de la Savoie s'est investi dans la configuration du centre, notamment via l'animation de l'équipe projet dédiée. Il s'appuie sur des partenaires locaux pour mutualiser les ressources matérielles et d'accueil des stagiaires (SDIS, Centre de la Croix rouge de l'Albaron, galeries de TELT, SFTRF, EDF ...). Il travaille en partenariat avec des organismes de formation ou des entreprises souhaitant conduire des actions de professionnalisation tel que la BASE 74 RU (centre de formation spécialisé dans les travaux publics).

Les prochaines étapes seront la constitution du centre puis son accompagnement pour les premières années d'activités.

- *Les opportunités d'expérimentation et d'innovation sur le territoire*

Il s'agit de saisir les opportunités de recherche et développement, en soutenant des filières d'excellence dont dispose la Maurienne ou encore de développer une expérimentation de filière locale : hydrogène, recyclage, etc.

Le laboratoire sous-terrain de Modane (LSM) a été accompagné pour l'un de ses projets de développement. D'autres perspectives sont en cours de discussion et pourraient être intégrées dans ce contrat.

L'ONERA, en complémentarité et cohérence avec les 2 structures déjà mentionnées pourrait être soutenu pour des projets de développement innovant favorisant l'attractivité et le développement de la Maurienne.

- *Appels à projet innovation pour les particuliers et associations*

L'objectif d'un appel à projet innovation lié au Grand Chantier Lyon-Turin serait de :

- Soutenir les démarches privées ou associatives d'innovation sur le territoire,
- Faire connaître la démarche Grand Chantier en dehors du cadre institutionnel et notamment auprès des particuliers et habitants.

Les appels à projet nécessiteront probablement d'être réalisés en partenariat avec d'autres structures et/ou en appui avec un opérateur tel que l'Agence alpine des territoires (AGATE) pour la partie administrative. Les thèmes précis et les clauses à respecter seront validés par le comité des financeurs avant mise en œuvre.

2.2 Attractivité : La Maurienne qui donne envie

- *Apporter de la visibilité à la Maurienne*

Le SCoT vise l'ambition d'atteindre +200 hab/an en 2030 en Maurienne. Pour cela, la Maurienne, forte de ses atouts doit travailler sur la valorisation de son territoire et redorer son image pour la rendre attractive et ainsi attirer de nouvelles familles. Cela passe notamment par un travail proche d'une plateforme de Marque de la Maurienne (pour définir les valeurs, la vision, le positionnement, les éléments identitaires et les codes de communication) devant ensuite être transformé en travail de marketing territorial basé sur la vie en Maurienne.

Le travail est à faire à l'échelle de la vallée dans son ensemble et en le détachant des objectifs touristiques même si les destinations touristiques seront à la fois bénéficiaires et contributeurs indirects de cette démarche. Maurienne Tourisme et/ou le SPM serait légitime à porter ce travail, un appui d'Atout France et l'ASMB mériterait d'être mobilisé.

Le caractère frontalier du territoire devra être convenablement valorisé dans cette démarche à la fois en tant que cible du marketing territorial mais également en tant qu'atout à valoriser dans la plateforme de marque. Le cas échéant, le travail pourrait être inclus dans un programme Alcotra.

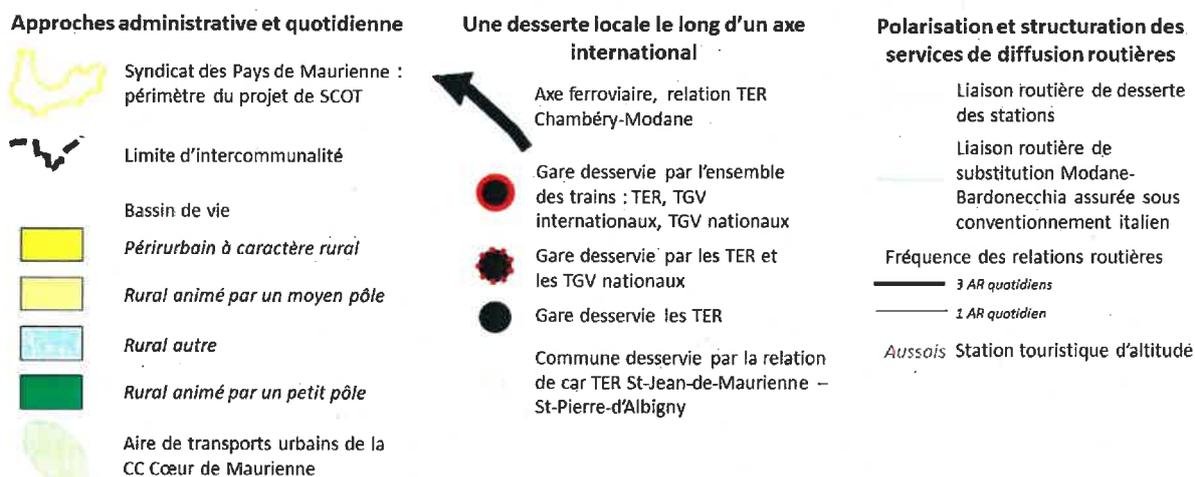
Faire connaître la DGC et toucher les familles : un objectif indirect de l'attractivité :

Il s'agit de travailler avec les familles déjà en place notamment via des actions sur l'offre d'éducation et/ou de sensibilisation (au chantier mais également à l'environnement et aux enjeux mobilité d'aujourd'hui) à l'attention des enfants. Il est notamment envisagé l'organisation d'un concours avec les écoles de la vallée ou d'un appel à projet auprès d'associations. Cette action aurait pour objectif indirect de faire connaître la démarche Grand Chantier Lyon-Turin aux habitants.

- *Attractivité : zoom sur les centres urbains*

La Maurienne est une vallée périphérique avec une succession de petits centres urbains de fond de vallée. La dynamisation du territoire nécessite d'interroger la relation nodalité-centralité, notamment à travers les aménagements des PEM qui peuvent vite devenir des substituts de centralité urbaine, au lieu de devenir des attributs de centralité territoriale. Il est de ce fait important d'interroger les fonctions nodales attendues (correspondance ferroviaire, distribution des flux de desserte, correspondance routière, aire de covoiturage...), et l'échelle d'inscription du nœud (urbain, intercommunale, transfrontalière...). La dynamique de modernisation des PEM est un levier pour travailler l'attractivité des centres urbains de la vallée, en renforçant notamment leur lien avec les pôles touristiques d'altitude. Il s'agit de proposer de considérer la vallée non plus comme un « bas », mais comme un « pied ».

La Maurienne, nodalité et centralité des petits centres urbains





Source : Kevin Sutton

Deux centres urbains seront directement impactés par des changements forts imposés par les évolutions des structures de mobilité ferroviaire lors de la mise en service du tunnel de base au début des années 2030 (Saint-Jean-de-Maurienne et Modane / Fourneaux). Ces deux centres urbains devant construire et intégrer un nouveau pôle d'échange multimodal font l'objet d'une attention particulière dans ce contrat. Les autres centres urbains du territoire sont eux aussi concernés par l'accompagnement de la Démarche Grand Chantier étant donné qu'ils constituent des pôles de vie à intégrer pleinement dans la Maurienne de demain.

- *St-Jean-de-Maurienne Capitale*

Saint-Jean-de-Maurienne est engagée dans le programme Petite Ville de Demain (PVD) qui vise à donner les moyens de concrétiser des projets de territoire permettant de conforter le statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Le projet de territoire porté par la collectivité s'articule autour d'un Saint-Jean-de-Maurienne « fort » visant à reconfigurer l'armature urbaine de la « capitale » de la vallée conformément au projet du SCoT.

Dans le cadre de ce contrat, sont notamment soutenus :

- Les projets visant l'intégration du PEM de la capitale de la Maurienne tant dans ces fonctionnalités de mobilité (notamment vers les pôles touristiques d'altitude) que comme opportunité de dynamisation ;
- La reconquête de l'habitat, d'un habitat plus adapté au parcours résidentiel nécessaire des Mauriennais ;
- Le confortement des équipements et services de centralité ;
- Des actions de revitalisation et d'animation de l'offre commerciale et artisanale en centre-ville ;
- Des projets visant à valoriser Saint-Jean-de-Maurienne comme site patrimonial remarquable ;
- Les opportunités de requalification liées aux travaux du Lyon-Turin notamment aux entrées nord et centrale « cité Monetta » ;
- Les éventuels travaux de réduction de la vulnérabilité des bourgs face aux risques naturels hydrauliques de manière cohérente avec le PAPI.

- *Modane/Fourneaux revitalisé*

Modane et Fourneaux sont deux communes étroitement liées par un centre urbain continu. Ce centre urbain est à la fois frontalier et porte de la Haute Maurienne Vanoise, elle-même entrée du Parc national de la Vanoise.

Durant les dernières décennies, les fonctions associées à la frontière ont évolué entraînant des modifications importantes sur la ville. Ces fonctions vont encore évoluer à l'ouverture du tunnel de base dédoublant la frontière ferroviaire dans la vallée de la Maurienne. Pour autant, l'environnement dynamique de la Haute Maurienne Vanoise, fortement tiré par l'économie résidentielle (dont le moteur principal est l'activité touristique)

permet à Modane de garder un rôle de centralité notamment par la nodalité liée à son PEM mais également par les services publics offerts à cette population de haute vallée.

Modane et Fourneaux ont été conjointement retenues dans le programme Petite Ville de Demain offrant une opportunité supplémentaire de revitaliser les attributs de centralité dans l'objectif de travailler au maintien, voire à l'attractivité de nouvelles populations permanentes, afin de conserver le seuil d'équilibre de ce bassin de vie.

Pour répondre à cet enjeu, plusieurs axes ont été identifiés et pourront être soutenus dans le cadre de ce contrat :

- L'insertion de Modane / Fourneaux dans la destination Haute Maurienne Vanoise afin de profiter du dynamisme touristique notamment par la restructuration du PEM pour en faire un nœud structurant, organisant les derniers kilomètres, en articulant accès national et desserte locale (notamment via un ascenseur valléen) ;
- L'amélioration de l'attractivité résidentielle de l'agglomération, via la requalification urbaine et de l'habitat, "des pépites" architecturales et historiques ; et la montée en puissance de la société civile ;
- La confirmation de la centralité par l'amélioration de la qualité des services pour les habitants de la haute vallée (y compris dans le domaine de la santé) ;
- Le confortement d'une activité économique productive et scientifique, qui offre des opportunités de développement spécifiques ;
- Les éventuels travaux de réduction de la vulnérabilité des bourgs face aux risques naturels hydrauliques de manière cohérente avec le PAPI.

- *Revitalisation des Bourgs Centres : Val d'Arc, St Michel de Maurienne et les autres*

D'autres centres urbains du territoire sont eux aussi concernés par l'accompagnement de la Démarche Grand Chantier étant donné qu'ils constituent des pôles de vie à intégrer pleinement dans la Maurienne de demain, ceci en cohérence avec le SCoT.

Les projets ci-dessous ont déjà été identifiés comme pouvant être recevables au titre de ce contrat :

- Val d'Arc
 - o Un projet global de revitalisation du centre-bourg avec des projets pré-identifiés tels que la valorisation la rue dite "centrale" et les entrées de la commune. La recherche d'une mixité fonctionnelle dans les différentes opérations ainsi que « l'optimisation » des bâtiments comme le Château Rochette, le Parc Rochette, le groupe scolaire de Randens, l'école primaire d'Aiguebelle et le boulodrome
- St Julien Montdenis
 - o Requalification de la place centrale et de ses alentours pour redynamiser le bourg-centre (espace de vie, convivialité, etc.)
- St Michel de Maurienne
 - o Requalification des abords de la gare
 - o Opération de revitalisation autour de la RD1006
 - o Système collectif de chauffage urbain notamment pour des biens communaux
 - o Projets de rénovations d'habitat urbain
 - o Mise en sens-unique de la rue de la République en parallèle à l'arrivée de l'itinéraire cyclable Maurienne pour donner au centre une "déambulation" piétonne.
- Autres
 - o Des projets de déconstructions / reconstruction sur la place centrale afin de créer des ouvertures et de supprimer des points noirs paysagers.

Les centres-bourgs répondent globalement à des enjeux de logements, de services publics (dont santé et éducation). Les projets de revitalisation en cohérence avec les politiques publiques pourront bénéficier d'un appui de la Démarche Grand Chantier afin de saisir l'opportunité de ce chantier pour faire du fond de vallée un véritable pied attractif et dynamique autour de centralités cohérentes.

- *L'Hôpital de Maurienne*

Il existe à ce stade plusieurs projets sur l'hôpital de Maurienne. Ce contrat n'a pas vocation à être la source unique de financement pour des projets considérés comme éligibles au financement par les lignes classiques dédiées (Séjour Santé, CPER, etc.) et il ne pourra en aucun cas être la source de financement principale.

Les maisons de santé cohérentes vis-à-vis de la revitalisation des centralités des centres-urbains peuvent bénéficier d'un soutien de la démarche Grand Chantier.

2.3 Diversification : Diversifier les activités pour soutenir l'avenir de la Maurienne

- *Filière Cyclo*

Le développement de la filière cyclo constituait déjà un thème majeur du CTM 2015-2020 en cohérence avec la démarche « la Maurienne, le plus grand domaine cyclable du monde ». Avec le présent contrat, il s'agira principalement de concrétiser la phase active de développement de l'infrastructure V67 en recherchant un usage mixte local pour les habitants et les visiteurs.

Dans le cadre de l'évolution de la ligne ferroviaire historique, une corrélation des 2 infrastructures pourra être recherchée pour favoriser le développement de services ferroviaires intégrant pleinement le transport de vélo.

En parallèle, les opportunités de développement d'une filière globale seront à encourager.

- *Activité économique liée au tourisme 4 saisons*

La diversification passe également par le développement d'une offre complémentaire au ski et toute saison en fond de vallée dans un objectif de transformer les centres urbains de la vallée en pôle de services contribuant ainsi à réinventer la fonction de « pied de col » autour des pratiques touristiques 4 saisons : piscines, musées (voir ci-après), offre cyclo (voir ci-avant), autres projets touristiques sur des thématiques particulières sous réserve que le territoire se structure.

Cette offre complémentaire peut s'appuyer notamment sur :

- La valorisation des patrimoines culturels, naturels et industriels : les projets structurants contribuant à cette valorisation pourront faire l'objet d'un accompagnement par la Démarche Grand Chantier, tels que :
 - o La mise en réseau des musées de la Maurienne pour faciliter leur mise en tourisme via un modèle économique global,
 - o Les projets ou démarches autour de la patrimonialisation de l'axe ferroviaire et de ses infrastructures visant à jalonner les itinéraires de panneaux informatifs qui expliquent à la fois l'histoire et les fonctions de l'axe. Ceci inclut les démarches de collecte de mémoire orale sur le monde cheminot et industriel comme support du discours patrimonial (ex : travail en cours sur l'ONERA).
 - o L'accueil et la sensibilisation dans les sites naturels et industriels contribuant aux rayonnement et à l'attractivité de la Maurienne (hydraulique, montagne, pierre, biodiversité, histoire).
- L'Agrotourisme: ferme pédagogique, accueil à la ferme, etc. Ce volet pourrait favoriser un rapprochement entre le Val de Suse et les autres territoires frontaliers italiens étant donné leur expérience en la matière.

Par ailleurs, sur l'activité touristique, les partenaires conviennent que :

- l'aménagement des stations est en dehors du champ de compétence de ce contrat,
- les ascenseurs valléens relèvent de la rubrique « attractivité » mais contribuent également à cet objectif d'activité économique liée au tourisme 4 saisons.

- *Tepos et transition écologique*

Une démarche Tepos est en place sur le territoire, les projets structurants pour le territoire pourront bénéficier d'un accompagnement complémentaire de la démarche Grand Chantier notamment en ce qui concerne l'efficacité énergétique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables (hydraulique, bois, géothermie, solaire).

La valorisation des eaux chaudes extraites du tunnel pourrait présenter une réelle opportunité de transition écologique. Une démarche parallèle est en cours dans le Val de Suse, toute démarche collective ou structurante bénéfique est à accompagner dans le cadre de ce contrat.

Pour accompagner la transition écologique sur le territoire, ce contrat prévoit également un appui pour les projets visant au développement de l'économie circulaire, au développement des circuits courts et à la diversification agricole (tant en termes de produits que de nouvelles filières de valorisation des sous-produits comme la laine ou le cuir).

2.4 Cadre de vie : Un cadre de vie exemplaire dans la vallée de la Maurienne

• *Mobilités et accessibilité*

La mobilité est un sujet central du vivre en Maurienne. Ce volet était déjà présent dans le contrat couvrant la période 2015-2020 mais avec la difficulté observée de l'absence d'une véritable gouvernance partagée sur cette problématique.

L'engagement de premiers travaux sur les abords de gares (St-Avre-La-Chambre, Aiguebelle), conjugué aux réflexions engagées de longue date sur les PEM de Saint-Jean-de-Maurienne et de Modane, préfigurent l'organisation d'une colonne vertébrale de desserte du territoire s'appuyant sur l'axe ferroviaire, pouvant ensuite irriguer l'ensemble du territoire par des solutions de transports collectifs.

Pour la période 2021-2027, il s'agira notamment de :

- Renforcer la gouvernance de la mobilité par un COPIL Mobilité afin de regrouper l'ensemble des acteurs impliqués pour traiter le sujet de manière coordonnée. Le COPIL piloterait notamment le schéma des mobilités à horizon 2030 avec la question de la structuration de l'offre (dont offre de transport mixte tourisme/habitants).
- En cohérence avec ce schéma de mobilité, soutenir :
 - o Les aires de covoiturage,
 - o Les bornes de recharge (pouvant également être liées à des technologies innovantes et donc au volet innovation),
 - o Les autres structures de mobilité de fond de vallée liées au PEM,
 - o Le développement des mobilités douces et d'offres alternatives à l'usage individuel de la voiture pour les déplacements quotidiens.

• *Environnement et biodiversité*

Le présent contrat prévoit le soutien des démarches et opérations visant :

- Le traitement des points noirs paysagers, pouvant relever de problématiques urbaines, rurales, sur des sites naturels ou des délaissés, ainsi que le recyclage de friches industrielles : sont déjà identifiés sans être exhaustif : Vicat à SMLP, l'Echaillon, la tour du Lycée de SJM, restaurant routier à Epière, station-service à Pontamaffrey ;
- Les opérations ou projets visant à limiter ou réduire les nuisances (bruit, poussière, pollution lumineuse) en cohérence notamment avec la politique Eau, Air, Sol (EAS) ;
- Les projets structurants liés aux trames vertes, bleues et noires.

ARTICLE 3- Modalités de mise en œuvre

La démarche Grand Chantier est une démarche d'accompagnement décidée par l'État en Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire, et placée sous la responsabilité du préfet de la Savoie. Elle est fondamentalement partenariale : ce contrat structurant en est le support pour la définition des axes d'intervention et pour l'identification des grands principes de besoins de financement. Il est accompagné :

- d'une convention entre l'Etat, la Région et le Département, pour la mise en œuvre partenariale avec des moyens d'animation et d'ingénierie du contrat, et la communication de la démarche Grand Chantier,
- la Charte signée en 2017 par le Préfet de la Savoie et le Directeur général de TELT « *pour un chantier exemplaire, bien ancré dans son territoire d'accueil* », complète les engagements avec le maître d'ouvrage de la réalisation du Lyon-Turin.

1 La Mission Grand Chantier

Pour la mise en œuvre concrète de cette démarche, la Mission Grand Chantier composée de 8 personnes. Elle anime et coordonne le projet partenarial. Elle est composée de représentants de l'Etat (préfecture et DDT), de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département de la Savoie, du Syndicat du Pays de Maurienne et de TELT. Elle est en lien avec des référents par domaine chez les partenaires ressources, dont plusieurs sont opérateurs d'outils mis en place pour l'accompagnement du chantier : UD DREAL, DDETS, Pôle-emploi, ARAE, MLJ, etc.

Pouvant être saisie à tout moment, la Mission Grand Chantier est la porte d'entrée unique pour les porteurs de projets pouvant relever de la démarche Grand Chantier.

2 La gouvernance

Les membres de la mission Grand Chantier se réunissent 2 fois par mois afin de partager l'ensemble des informations, faire une pré-analyse des projets, proposer la labellisation et piloter les actions, animer les revues financières, les actions d'accompagnement des chantiers, ... concernant la mise en œuvre du présent contrat.

Le **comité des financeurs**, présidé par le préfet de Savoie, auquel sont associés le président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (ou son représentant), le président du Conseil départemental de la Savoie (ou son représentant), en présence du directeur général de TELT (ou son représentant) et du Président du Syndicat du Pays de Maurienne (ou son représentant), se réunit 2 fois par an en moyenne (et au moins 1 fois par an). Il prend les décisions de labellisation « Grand Chantier » et d'attribution du FAST, valide les orientations de l'accompagnement du chantier, et travaille à l'optimisation des retombées fiscales au bénéfice du territoire.

En outre, le Comité des financeurs, sur proposition de la Mission Grand Chantier :

- Veille à la mise en œuvre de la charte « pour un chantier exemplaire, bien ancré dans son territoire d'accueil » et l'atteinte des objectifs déterminés au titre de l'accompagnement du chantier,
- Assure une revue des opérations engagées et vérifie la tenue des engagements pris,
- Définit et adapte la stratégie de communication de la démarche Grand Chantier,
- Décide collectivement de l'attribution du FAST sur les projets de territoire,
- Détermine si nécessaire des outils de gouvernance adaptés pour traiter les composantes techniques ou thématiques spécifiques de la démarche Grand Chantier, le besoin d'animer un *COPIL Mobilité* et un *COPIL Hébergement* (dont le premier s'est tenu le 29 mars 2021) est déjà identifié.

Une revue financière des projets du territoire est réalisée 2 fois par an également pour effectuer un point sur l'avancée des projets et la consolidation des plans de financements préalable à l'attribution du FAST.

Un Conseil partenarial Emploi, Formation Economie, co-présidé par le préfet de la Savoie, la Région et le Département de Savoie a pour objectif de réunir le monde économique intéressé au Grand Chantier Lyon-Turin à l'échelle régionale. Il se réunit 1 fois par an.

Partenaire central pour la Maurienne puisqu'il fédère les EPCI, le Syndicat du Pays de Maurienne (porteur du SCoT) déploie les orientations de ce contrat sur son territoire en lien avec les EPCI.

Par ailleurs, les partenaires s'efforceront d'établir le lien avec les autres dispositifs de concertation et de pilotage mis en place pour le suivi du Lyon-Turin.

3 L'animation du contrat, l'ingénierie et l'observatoire du Grand Chantier

Les membres de Mission Grand Chantier disposeront de moyens transversaux pour l'animation et la mise en œuvre des actions liées à la démarche Grand Chantier.

Pour les projets relevant de ce contrat territorial, un appui en ingénierie auprès des porteurs de projet, notamment les collectivités locales peut s'avérer utile. La Mission Grand Chantier veillera à la mise en place au cas par cas de cette fonction d'appui.

Pour ce qui concerne l'ingénierie publique territoriale, sa mobilisation respectera les principes suivants :

- confier à la mission Grand Chantier, dans le cadre défini par le comité des financeurs, le pilotage de ce dispositif d'appui.
- faciliter le recours à ce dispositif par les collectivités locales porteuses d'un projet labellisé Grand Chantier,
- financer collectivement ce dispositif dans le cadre de la ligne « ingénierie – animation – communication » du Contrat de territoire Maurienne,

L'Observatoire Grand Chantier mis en place dès 2014 suit un triple objectif :

- Suivre les chantiers, la manière dont ils se développent et les impacts qu'ils génèrent localement,
- Suivre les évolutions et trajectoires territoriales,
- Permettre en continue l'évaluation et le suivi des dispositifs publics mis en œuvre au titre du Grand Chantier.

Les indicateurs et résultats de l'Observatoire nourrissent l'ensemble de la démarche Grand Chantier et des projets qui en découlent. Ils nourrissent les réflexions et la gouvernance de ce contrat. Ils méritent donc d'être convenablement partagés et valorisés.

L'Observatoire sera poursuivi dans le cadre de ce contrat, et a minima pour sa durée.

Le financement de l'animation du contrat et de l'observatoire est inclus dans la convention Etat – Région – Département susmentionnée, relative à l'animation – ingénierie – communication.

4 L'outil FAST

• *Sa création*

La démarche Grand Chantier est mentionnée par l'accord franco-italien du 30 janvier 2012 dont l'article 6.5 indique : « *En ce qui concerne les mesures d'accompagnement des chantiers, le promoteur public applique, pour la partie française, la « Démarche Grand Chantier »* ».

La décision ministérielle du 2 juin 2015 précise la finalité de ces mesures d'insertion et d'accompagnement du projet : « *Ces mesures devront contribuer à la mise en valeur des territoires traversés, à l'optimisation de l'insertion environnementale du projet et, plus généralement, au développement économique, social et culturel de la Maurienne.* »

La décision ministérielle prévoit une enveloppe maximale de 32 millions d'euros afin d'abonder la participation de l'État, et, le cas échéant, de l'Union européenne, au financement de mesures d'accompagnement sur le territoire français, qui devront être engagées jusqu'à trois ans après la mise en service de l'infrastructure. Cette enveloppe a été baptisée "Fonds d'Accompagnement et de Soutien Territorial" (FAST) par le préfet de la Savoie, dénomination reprise par le comité des financeurs dans sa séance du 26 juin 2015.

• *La labellisation*

Les partenaires ont décidé de formaliser l'identification des actions conduites dans le cadre de la DGC, avec les objectifs suivants :

- Confirmer la pertinence de l'action identifiée dans sa vocation d'accompagnement du chantier et/ou du territoire, telle que prévue au Contrat Territorial Maurienne,
- Faciliter la présentation de l'action identifiée auprès des partenaires de la démarche Grand Chantier, par la mise en place d'une « porte d'entrée unique » regroupant l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Savoie,
- Identifier les cofinancements de l'action en mobilisant les dispositifs de financement prévus au Contrat territorial Maurienne,
- Communiquer sur l'apport du Grand Chantier sur le territoire.

L'identification des actions se fait en deux temps, validés par une décision du comité des financeurs :

- la recevabilité permet de déterminer si le projet répond aux critères généraux du contrat territorial et engage une pré-instruction des partenaires Grand Chantier
- la labellisation confirme l'engagement des financeurs à soutenir le projet, sur la base d'un plan de financement réaliste comprenant des subventions de droit commun et/ou spécifiques Grand Chantier

Ces actions portées par un acteur local, sont alors identifiées par le label Grand Chantier Lyon-Turin



• *Les modalités d'attribution*

Les actions labellisées doivent viser les projets les plus structurants pour le territoire, ou les plus en rapport avec le Lyon-Turin, ou concernant les communes impactées par des sites de chantier, le transport de matériels et des matériaux et la proximité des chantiers.

Sont potentiellement éligibles au volet « accompagnement du territoire » du Contrat territorial Maurienne et donc au FAST les projets :

- Concernés par une thématique du volet territorial du Contrat territorial Maurienne organisé autour de 4 axes ;
- Répondant à un ou plusieurs des critères suivants :
 - projet structurant pour le territoire de la Maurienne,

- projet en rapport avec le chantier Lyon-Turin,
- projet localisé dans une commune concernée par les chantiers et l'accueil des salariés,
- Portés par un des maîtres d'ouvrage suivants :
 - le Syndicat du Pays de Maurienne ;
 - les collectivités centres (Val d'Arc, La Chambre, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel-de-Maurienne, Modane) ou EPCI de la Maurienne portant des projets structurants répondant au contrat en objet ;
 - les petites communes impactées par des sites de chantier, le transport de matériels et des matériaux et la proximité des chantiers (Villargondran, Saint-Julien-Montdenis, Saint-Martin-la-Porte, Saint-André, Villarodin-Bourget, Avrieux, La-Tour-en-Maurienne, Saint-Avre, Montricher-Albanne, Saint-Martin-d'Arc, Orelle, Le Freney, Fourneaux, Aussois) ;
 - plus exceptionnellement portés par d'autres maîtres d'ouvrage publics ou acteurs locaux portant des actions d'intérêt général répondant aux objectifs et critères du contrat en objet.

Les taux doivent permettre un véritable effet levier ce qui nécessitera de dépasser 10 % au moins dans certains cas en respectant un plancher forfaitaire de 20 000 €, et dans la limite du taux plafond de 80 % de subventions publiques. La stricte participation aux études préalables pourra aller au-delà de ce taux, sous réserve que les règles ci-dessus appliquées au coût global du projet global soient respectées.

Les taux de FAST doivent permettre de valoriser des projets dont l'importance pour le territoire n'arrive pas à être valorisée à sa juste valeur dans les financements classiques.

La participation du FAST aux dépenses de fonctionnement devra rester exceptionnelle et sera examinée au cas par cas par le comité des financeurs.

ARTICLE 4 – Engagements des partenaires

L'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Savoie s'engagent à :

- Poursuivre l'accompagnement des élus locaux dans la construction du projet de territoire et l'identification des projets structurants prioritaires,
- Porter les projets qui relèvent de leurs compétences respectives,
- Aider à la réalisation des études de faisabilité, au montage opérationnel, et le cas échéant soutenir la réalisation des projets jugés recevables car concourant au déploiement sur le territoire de l'une des thématiques du contrat.

Sur le plan financier, chaque partenaire fera son affaire de mobiliser les financements qui sont dans son champ de compétence ou d'intervention : lignes de droit commun, opérateurs, dotations spécifiques, ... conduisant aux contributions globales suivantes :

	Montant des opérations DGC 2021-2027	Montant FAST	Montant Etat	Montant Région	Montant CD73
Chantier	19 M€	5,4 M€	1,6 M€	6,5 M€	2,3 M€
Territoire	60 M€	13,3 M€	11,1 M€	16,6 M€	6,2 M€
Ingénierie	2,4 M€		1,2 M€	0,5 M€	0,6 M€
Total	81,4 M€	18,6 M€	13,8 M€	23,6 M€	9,1 M€
<i>Dont Itinéraire Cyclo</i>	<i>20 M€</i>	<i>1,57 M€</i>	<i>4,43 M€</i>	<i>12 M€</i>	<i>2 M€</i>

Ces engagements ne permettent pas d'atteindre le niveau d'accompagnement souhaités pour les projets des collectivités ayant attrait à la mobilité qui devra faire l'objet de financements complémentaires à trouver.

L'optimisation de l'utilisation des fonds structurels voire des programmes de coopération européens sera systématiquement à rechercher dans chacun des montages opérationnels.

Les collectivités locales de la vallée et leurs élus, fédérés au sein du Syndicat du Pays de Maurienne s'engagent à :

- poursuivre l'élaboration du projet de territoire et la consolidation des projets structurants ;
- porter les projets qui relèvent de leur compétence ;
- soutenir et accompagner les projets portés par les différents maîtres d'ouvrage ; proposer, pour chaque action, un dispositif de financement adapté, conjuguant les différents niveaux de collectivités locales si

nécessaire notamment en apportant la part d'autofinancement des actions qui relèvent d'une maîtrise d'ouvrage publique locale ;

- sur le plan financier, en prenant en compte les cofinancements de partenaires autres que les signataires de la présente convention, apporter une part d'autofinancement, au titre de ce contrat territorial Maurienne, correspondant à un montant global estimé de l'ordre de 11 M€.

Dans la mise en œuvre de cette convention, chaque action fera l'objet d'un montage spécifique traduit dans une convention d'application (ou équivalent) initiée par le maître d'ouvrage.

Un suivi des actions menées au titre de ce contrat sera réalisé sous la responsabilité du comité des financeurs. Un bilan de l'utilisation du FAST sera présenté à chaque réunion du comité.

ARTICLE 5 – Evaluation

Une évaluation à mi-parcours notamment pour le réajustement de l'estimation financière et le redéploiement des crédits si nécessaire sera réalisée.

ARTICLE 6 – Durée et révision du contrat

Ce contrat territorial est conclu pour la durée du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, et donc jusqu'à son terme au 31 décembre 2027 ou toute autre échéance qui aura été fixée.

Il peut être modifié par voie d'avenant après accord entre les parties signataires, notamment à mi-parcours du contrat de plan.

Les partenaires se réservent par ailleurs la possibilité de provoquer à tout moment une révision de la convention territoriale pour prendre en compte les modifications induites par les évolutions législatives et réglementaires.

Fait le

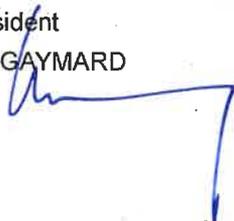
20 SEP. 2023

En présence de TELT,

Pour l'Etat,
la Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Fabienne BUCCIO



Pour le Département de la Savoie,
le Président
Hervé GAYMARD



Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
le Président
Laurent WAUQUIEZ



Pour le Syndicat du Pays de Maurienne,
le Président
Yves DURBET



Annexe : Tableau synthétique des besoins financiers

Axes/Thématiques	Montant prévisionnel des opérations DGC 2021-2027	Montant FAST estimé	Estimation Autofinancement Collectivité	Financements prévisionnels pré-identifiés
Chantier	19 M€	5,3 M€	1,4 M€	11,9 M€
Mon Emploi Lyon Turin (MELT)	7,4 M€	-	0,1 M€	7,3 M€
ALTE	0,3 M€	-	-	0,3 M€
Accueil des salariés		-	-	
Mon logement Lyon Turin (MoLLT)	8,2 M€	4,4 M€	0,5 M€	2,8 M€
Articulation Chantier - Territoire	3,2 M€	0,9 M€	0,8 M€	1,5 M€
Territoire	60,1 M€	13,3 M€	9,6 M€	35,4 M€
Innovation	1,3 M€	0,6 M€	-	0,5 M€
Attractivité	28,3 M€	8,6 M€	6 M€	12,8 M€
Diversification	27 M€	2,8 M€	2,6 M€	21,5 M€
Cadre de vie	3,5 M€	1,3 M€	1 M€	0,7 M€
Animation du contrat	2,3 M€	-	~0 M€	2,3 M€
Total général	81,4 M€	18,6 M€	11 M€	49,6 M€

Les montants de FAST estimé, d'auto-financement des collectivités et des autres financements prévisionnels pré-identifiés porte le montant des financements pré-identifiés à 79,1 M€, il existe donc un besoin complémentaire de financement d'environ 2,3 M€. Il s'avèrera nécessaire de renforcer les efforts pour lever des fonds complémentaires, les fonds européens sont un des leviers à mobiliser pour cela.